



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

Le 19 octobre 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le dix-neuf octobre deux mille dix (19 octobre 2010) à 19h et à laquelle sont présents :

La conseillère Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
La conseillère Madame Michelle Hudon, poste numéro 2
La conseillère Madame Amélie Vaillancourt-Lacas, poste numéro 3
Le conseiller Monsieur Jean-Philippe Tremblay, poste numéro 6

Sont absents : Le conseiller Monsieur Daniel Lepage, poste numéro 4
Le conseiller Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Marie-France Brisson, directrice générale, est également présente.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 0

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2010**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Ratification de l'ordre du jour
3. Collecte des matières résiduelles
4. Appui à la Municipalité de Labelle – Programme de mise en valeur du milieu forestier (volet 2)
5. Ajout d'un luminaire au coin des rues des Merles et des Pinsons
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

1. RÉS. 284-10 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'ouvrir la séance extraordinaire.

Adoptée

2. RÉS. 285-10 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de ratifier l'ordre du jour de la présente séance.



Adoptée

3. RÉS. 286-10 COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le contrat entre la MRC des Laurentides et l'entrepreneur chargé de la collecte des matières recyclables et résiduelles sur le territoire de La Conception vient à échéance au 30 juin 2011;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC quant à l'intention des Municipalités d'effectuer la collecte et le transport en régie interne ou autre mode de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Conception ne souhaite plus faire partie du regroupement de Municipalités dont la collecte se fait par contrat avec un entrepreneur, sous contrat avec la MRC, sous sa forme actuelle;

En conséquence, il est proposé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de réitérer à la MRC des Laurentides que la Municipalité de La Conception entend prendre à sa charge la gestion de la collecte des matières résiduelles et recyclables sur son territoire et que, par conséquent, elle soit seule dans son bloc pour lequel la MRC ira en appel d'offres pour 2011.

Que si les règles de gouvernance préconisées par le comité PGMR établissant les responsabilités respectives de la MRC et des municipalités devant être validées par un avis juridique et par lesquelles des prix séparés par municipalité puissent être demandés dans l'appel d'offres à être préparé par la MRC, ne sont pas confirmées, la Municipalité de La Conception verra à effectuer elle-même la collecte et le transport des matières résiduelles avec ses propres équipements.

Adoptée

4. RÉS. 287-10 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE – PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DU MILIEU FORESTIER (VOLET 2)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle dépose une demande d'aide financière, dans le cadre de la mise en valeur du milieu forestier (volet 2), afin d'améliorer le sentier national du Québec sur le territoire des municipalités de Labelle, de La Conception et de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à entretenir plus de 55 kilomètres de sentiers, dont les sentiers Alléluia et Héritage, permettre la construction de toilettes sèches, la mise en place de tables à pique-nique et l'aménagement de trois sites de camping;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait l'expansion des attraits touristiques de la Municipalité de La Conception et des environs;

En conséquence, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'appuyer la Municipalité de Labelle dans le cadre du programme de mise en valeur du milieu forestier (volet 2).



Adoptée

5. **RÉS. 288-10 AJOUT D'UN LUMINAIRE AU COIN DES RUES DES MERLES ET DES PINSONS**

CONSIDÉRANT QU' il y a eu des demandes venant de citoyens visant l'installation d'un luminaire à l'endroit des boîtes à malle situées au coin des rue des Merles et des Pinsons;

CONSIDÉRANT QUE cet endroit est en effet plutôt sombre, particulièrement en saison automnale et hivernale et que les utilisateurs des boîtes à malle pourraient bénéficier d'un éclairage plus adéquat à cet endroit;

Il est proposé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser l'achat d'un lampadaire à la compagnie *Boulet Barbe Enr.* au coût n'excédant pas 1000\$ (installation comprise), plus les taxes applicables.

Que le lampadaire soit confié à Hydro-Québec pour en faire l'installation.

Adoptée

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

7. **RÉS. 289-10 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À 19h12, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

Marie-France Brisson
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Maurice Plouffe,
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.